

Discours de M. François Mitterrand, Président de la République, sur le rôle de la France et de l'Allemagne dans la construction de l'Europe, la préparation de l'adhésion des pays de l'Europe de l'Est, la sauvegarde des principes communautaires et la sécurité européenne, Berlin, le 19 septembre 1991.

Mesdames,

- Messieurs,

- Ici même, il y a trente ans, était érigé le mur de la honte, symbole de la guerre froide, de la participation d'une ville et d'un pays, de la déchirure de notre continent. Aujourd'hui, le vent de la liberté a balayé l'Europe et je retrouve Berlin avec mes compagnons de voyage, capitale de l'Allemagne réunifiée.

- Où, mieux qu'ici, peut-on se réjouir de la fin de l'Europe de Yalta ? Je viens de citer ce nom. Mais quand on parle des accords de Yalta, on oublie, presque toujours, qu'ils comportaient une déclaration sur l'Europe libérée. Cette déclaration du 11 février 1945 prévoyait, je cite : "le droit de tous les peuples à choisir la forme du gouvernement sous lequel ils veulent vivre et la restauration des droits souverains et d'autogouvernement au profit des peuples qui en ont été privés". Quelle dérision ! Ces droits souverains, cet autogouvernement, sur la base d'élections libres, telles furent les dispositions violées, trahies. Quarante-six ans après Yalta, l'Europe, toute l'Europe achève sa libération de la logique des blocs, de son rideau de fer et des pratiques totalitaires. Il lui reste, à l'Europe, à être elle-même, pour participer, toujours selon les termes de la déclaration sur l'Europe libérée, à la construction, je cite encore : "d'un ordre mondial s'inspirant des lois de la paix, de la sécurité, de la liberté et du bien-être général de l'humanité tout entière". Beau programme.\

Depuis la fin 1989, en moins de deux années, un chemin considérable a été parcouru par les peuples d'Europe vers la liberté, vers la démocratie. Il faut le dire, cette révolution, qui a été rendue possible par la politique conduite par Mikhaïl Gorbatchev, partie de Moscou, est maintenant revenue à Moscou. Le dernier empire européen vient de disparaître.

- Mais la libération de tant de nations qui souhaitent s'incarner dans autant d'Etats, on le voit bien, conduit à une dispersion, un éclatement qui pourraient devenir prélude, si l'on n'y prend garde, à de multiples affrontements. Il nous faut donc organiser cette liberté et veiller à ce que le droit à l'autodétermination s'exerce - oui qu'il s'exerce - mais de façon à respecter le processus démocratique et pacifique et en conformité avec les traités qui assurent la paix et la sécurité sur notre continent. L'autodétermination, oui, bien sûr, quel amoureux du droit ne la proclamerait pas ? Mais l'autodétermination sauvage envers et contre tout, non. Que dans chaque pays d'Europe prévale "l'état de droit", la démocratie pluraliste, l'économie ouverte, le progrès social. Que dans les différents pays d'Europe se développent la coopération et le règlement pacifique des différends. Bref, soyons libres, souverains, mais apprenons à vivre ensemble.

- C'est à cette double aspiration : liberté, unité, apparemment, mais apparemment seulement,

contraire, qu'il faut répondre. Et c'est une des raisons de ma présence parmi vous à l'invitation de M. le Président von Weizsaecker qui a bien voulu en prendre l'initiative, ce dont je le remercie. Vivre près de trois jours en Allemagne dans ces Länder, entendre, écouter, voir, essayer de comprendre c'est quand même la meilleure façon de faire, pour un Français en tout cas.\

A Rome, il y a neuf mois, les Douze de la Communauté se sont donné un an pour se mettre d'accord sur deux nouveaux traités. L'un sur l'union politique, l'autre sur l'union économique et monétaire. Devant les changements en Europe, les Douze ont, en effet, ressenti le besoin d'une communauté renforcée, souvent souhaitée mais jusque-là différée.

- Rappelez-vous le travail accompli en 1989 et en 1990 tandis que l'Allemagne se réunifiait, pendant qu'elle se réunifiait. En décembre 1989, lors du Conseil européen de Strasbourg la décision a été prise de tenir une conférence pour préparer l'Union économique et monétaire. Et, je me souviens, en particulier, du rôle joué par les représentants de l'Allemagne le Chancelier Kohl et M. Genscher qui, précisément, liaient les deux termes : "Nous allons connaître notre unité, nous allons chercher avec vous à renforcer l'unité de l'Europe. En avril 1990, à Dublin, le Chancelier Kohl et moi-même avons proposé que soit tenue une seconde conférence, cette fois-ci sur l'union politique, les Douze l'ont acceptée. En décembre 1990 les deux conférences intergouvernementales chargées d'élaborer les deux traités pour la fin de cette année 1991 ont été ouvertes. L'Union économique et monétaire ce sera quoi ? Une monnaie unique. Une politique monétaire commune. Une banque centrale. Un fort degré de coordination et de convergence des politiques économiques.

- Et l'union politique, cela signifiera une communauté, aux compétences élargies, le vrai début d'une politique étrangère et de sécurité, voire - j'exprime là mon souhait - de défense commune. Agir en commun dans le domaine de la politique étrangère, ce que les Douze n'ont encore jamais vraiment fait, sauf cette année, j'y reviendrai, constitue l'élément central de l'union politique, de même que l'objectif d'une monnaie unique et centrale est celui de l'union économique et monétaire.

- Mais certains s'interrogent. Ne devrait-on pas attendre une totale convergence des intérêts entre les Douze avant de se lancer dans l'aventure ? Ce n'est pas mon avis. Je pense, au contraire, que l'on ne doit pas faire de cette convergence un préalable mais un objectif. La politique commune ne se constate pas, elle se construit. D'où l'importance du traité et des mécanismes nouveaux que nous allons mettre en place si les travaux actuellement engagés se terminent comme je le souhaite. Mais l'histoire, elle, s'impatiente, sans attendre ces mûrissements, bien des drames, particulièrement le drame yougoslave, placent la Communauté vers laquelle chacun se tourne devant nos responsabilités. Celle-ci les assume du mieux qu'elle peut, mais que peut-elle ? A mon avis, beaucoup. Encore faut-il savoir comment. C'est déjà le moment de vérité. Que chaque pays d'Europe reprenne le pli des vieilles influences, des rapports d'influence, des alliances anciennes mais présentes dans les mémoires et l'ombre noire des siècles passés recouvrira nos espérances. Il faut donc, nous y sommes condamnés, inventer. Condamnés à inventer ! Ce n'est pas si facile mais, après tout, c'est une tâche noble !

Dans moins de trois mois, à Maastricht, aux Pays-Bas, au Conseil européen, la Communauté a rendez-vous avec elle-même et quel rendez-vous ! Les échéances sont très proches. Voyez, les Traités sur l'union politique et l'union économique et monétaire seront présentés et, je l'espère, adoptés au Conseil de décembre dans trois mois. Ils devront ensuite être ratifiés par les Etats membres en 1992 et entrer en vigueur le 1er janvier 1993, faites le compte !

- Ensuite, le marché unique entre les Douze, décision qui date de 1985, sera réalisé le 31 décembre 1992. Vous voyez à quel point le pas à franchir est important et décisif. La France veut qu'il soit franchi et souhaite qu'il soit franchi à Douze. Mais ne nous leurrions pas : tout retard dans le calendrier serait l'amorce de l'échec et d'un échec qui frapperait la Communauté dans son existence même.\

Mais la Communauté a également un autre rendez-vous, pas simplement avec elle-même, un rendez-vous avec l'Europe, sans définition particulière puisque des temps heureux veulent que l'Europe échappe aux anciennes divisions. Donc c'est l'Europe de l'histoire et de la géographie

L'Europe échappe aux anciennes divisions. Donc c'est l'Europe de l'histoire et de la géographie. Un enfant de sept ans sait de quoi je parle. Avant c'était compliqué. Plus encore que d'autres, la France et l'Allemagne qui ont des liens anciens avec l'Europe centrale connaissent et comprennent les vœux de ces pays qui membres historiquement et culturellement de la famille européenne ne font pas mystère de leur volonté d'adhérer à la Communauté.

- Dans le vide économique et stratégique qu'ils connaissent, ces pays pensent que l'adhésion à l'Europe des Douze serait tout à la fois un gage de développement économique, et cela le serait £ une assurance contre le retour à l'ordre ancien, et cela est certain £ une garantie qui permettrait de conjurer la résurgence des conflits et des nationalismes, j'espère qu'ils ont raison. Je veux le dire ici : ils ont le droit de devenir membre de la Communauté. Qu'il n'y ait point de malentendu entretenu à tort et à travers, ils en ont le droit. Cela vaut pour tout état européen pourvu qu'il ait clairement fait le choix de la démocratie avec tout ce que cela implique : élection au suffrage universel, pluripartisme, liberté d'expression, etc.. C'est d'ailleurs déjà inscrit dans les traités communautaires.

- La responsabilité de la Communauté et de ses membres est donc de préparer cette adhésion en mettant en place les mécanismes qui la rendront possible. Voilà le travail d'aujourd'hui, mais cette préparation - vous l'admettez - n'est pas simple à réaliser, contrairement à ce que l'on entend péremptoirement affirmer ici ou là.\

Un système démocratique fragile, l'absence d'économie ouverte rendraient insupportable à ces pays eux-mêmes, l'application d'emblée des règles économiques et financières et des normes de toute nature qui régissent la vie de la Communauté. Et pourtant il faut bien que la Communauté sauvegarde sa raison d'être et les principes qui ont inspiré ses fondateurs. Je les rappelle d'un mot : marché commun, union douanière, politique agricole commune, coopération en matière de transports, pêche, recherche, environnement, la monnaie, la cohésion interne qui permet le soutien des régions faibles par les régions plus fortes en langage technocratique, on appelle ça les fonds structurels. N'oublions pas le soutien d'un certain nombre de pays extérieurs à l'Europe : l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique qui se sont traduits par les accords de Lomé, en progression financière en dépit des charges nouvelles qui, pèsent sur chacun de nos Etats.

- Ce sont les principes et ce sont des pratiques, c'est ce qui fait la Communauté en attendant la suite et la suite elle est pour dans trois mois. Alors, la difficulté qui n'est pas une difficulté impossible à surmonter, sans quoi il serait inutile d'en parler, c'est qu'il nous faut rendre conciliable, il nous faut réaliser la synthèse entre d'une part la nécessité politique et morale de favoriser l'adhésion des états qui le souhaitent, dans le cadre des définitions que je viens d'énoncer, et d'autre part la sauvegarde des principes qui ont assuré la réussite de la Communauté et qui ont fait de cette Communauté aujourd'hui peuplée de 340 millions d'habitants pour douze pays, la première puissance commerciale du monde, comme elle pourrait pour peu qu'elle sache se doter d'un peu de discipline, devenir la première puissance technologique et industrielle du monde. D'ailleurs, notre objectif n'est pas d'être les premiers en toute chose, mais au moins de supporter la comparaison, de pouvoir vivre en état de libre et de saine concurrence, de ne pas voir disparaître l'Europe d'une scène de l'histoire, qu'elle a si glorieusement et si largement occupée au travers des siècles.

- Alors, concevons, multiplions les actions concrètes réelles, positives qui prépareront les adhésions futures. C'est pour cela que la Communauté s'est employée, je le disais, dès 1989 à nouer des relations nouvelles avec l'est du continent £ que la France, mon pays, a lancé l'idée de la Banque européenne de Développement et de Reconstruction £ que la Communauté a adopté le programme "Phare" et a constitué le Groupe des vingt-quatre. Tout cela représente une action économique assez considérable. On ne le sait pas toujours, mesdames et messieurs :

l'engagement de la Communauté et de ses Etats-membres se monte à plus de 30 milliards de dollars, soit la moitié de l'aide totale recensée en faveur des pays d'Europe centrale et orientale. C'est de l'ordre d'un plan Marshall, même si ce ne sont pas les mêmes mécanismes.\

Plus encore, la Communauté a proposé aux pays de l'Est d'autres formules d'association allant au-delà, très au-delà des formules de coopération existantes. L'objectif de ces accords, les premiers sont en cours de négociation avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie, l'objectif

est double : l'ouverture de nos marchés d'une part, accompagnée d'une coopération renforcée dans de nombreux domaines et d'une dotation financière pluriannuelle, et la mise en oeuvre d'autre part d'un dialogue politique. Croyez-moi, ces accords n'ont rien à voir quant à leur ampleur avec une version simplement améliorée des accords traditionnels de commerce. Ils ont explicitement pour fin d'ouvrir la voie des adhésions futures.

- J'ai dit que c'était fin 1989 que cette démarche avait été décidée par les Douze, que c'est cette année que devraient être conclus les accords en question. Je parle là au nom de la France qui entend en discuter sérieusement les termes avec la ferme volonté de les faire aboutir. Que cela soit bien clair ! Elle y contribuera de toutes ses forces, elle ne rejette personne mais elle ne trompe personne pour que rien ne reste dans l'ombre. Elle demande, par ma voix, devant vous, ce matin, à la Communauté d'établir, avant 1993, un rapport relatant pays par pays, les moyens à réunir pour rendre l'adhésion possible et les délais nécessaires pour y parvenir et tout cela, bien entendu, dans le respect des principes communautaires qui s'imposent à tous.

Je pose maintenant une question que j'ai déjà posée il y a un moment : faut-il attendre que toutes les conditions soient remplies pour l'élargissement avant de relier tous les pays démocratiques d'Europe par une relation politique forte et sur un pied d'égalité ?

- Chacun tente de sculpter l'avenir. De mon côté, au nom de mon pays, j'ai proposé un cadre souple que j'ai appelé Confédération à mettre en place de façon pragmatique sans autre condition que l'adhésion irréversible aux valeurs et aux pratiques définies dans l'acte final d'Helsinki et par la Charte de Paris. A la suite de la réunion qui s'est tenue à Prague, les participants de ces Assises, venus de tous les secteurs de la société civile, ont convenu de se retrouver et de donner suite aux idées lancées à cette occasion.

- Mais les événements de Moscou ont accéléré les transformations de l'Europe. Ils nous font une obligation supplémentaire, voyez comme s'accumule la pression sur ces douze pays, à cause de leur réussite, du modèle qu'ils proposent, de leur bonne entente (au centre de laquelle se trouve l'amitié franco-allemande). Il nous est fait obligation de prêter attention, assistance, à chacune des républiques qui composait l'Union soviétique. Je ne peux prévoir, à la place de ses habitants, ce qu'ils entendent en faire mais qui poursuivent, en tout cas, une grande mutation. Et cette mutation va bien dans le sens, on l'observe chaque jour, que nous souhaitons.

- Encourager cette évolution dans ce sens est un devoir évident. D'où la position commune de l'Allemagne et de la France, démontrée, à plusieurs reprises, et qui le sera bientôt, de nouveau, de contribuer davantage à ce que ces pays traversent l'hiver - maintenant - avec des risques de famine, donc de plus grands désordres, de désespoir et, à plus long terme, notre devoir est d'aider puissamment à un développement harmonieux, quel que soit le projet. Et je tiens à celui que j'ai proposé au nom de la France.

- Mon seul objet est que tous les pays démocratiques d'Europe puissent travailler ensemble, défendre leurs intérêts communs avec une égale dignité, en possédant les mêmes droits et qu'ils puissent débattre. Où le font-ils ? Nulle part. A la CSCE, sans doute et c'est très important. C'est d'ailleurs à Paris que l'on a conclu les principaux traités. Mais où débattre tous ensemble, au-delà des problèmes de sécurité, qui ne sont pas négligeables mais qui ne sont pas suffisants de la conduite générale des affaires de l'Europe et des intérêts de chacun ?

Mesdames et messieurs, l'actualité nous imposerait cette autre question si nous ne l'avions déjà à l'esprit : comment allons-nous assurer la sécurité de l'Europe dans les années prochaines ?

- Je vous dirai que la sagesse est de partir de ce qui est. Conservons donc, en premier lieu, les dispositions fondamentales du Traité de l'Atlantique nord, né de la solidarité établie entre l'Amérique du Nord et ses amis européens. Ils nous ont aidés à traverser la période très difficile et très dangereuse de la guerre froide. Ils doivent nous aider à traverser la période encore troublée, en tout cas incertaine, qui s'ouvre devant nous. Toutefois, pour tenir compte des changements intervenus, l'Alliance elle-même doit être renouvelée dans son organisation. A mon avis, une plus grande flexibilité est souhaitable, ainsi se formera, par étape, une alliance à deux piliers, mais j'y pense et je vous interroge : qui refuserait à l'Europe d'être l'un de ces deux piliers ? Qui donc ? Je n'ai pas de réponse. Cela dépend donc de nous-mêmes.

- Quant à la question des armes nucléaires en Europe, j'ai fait, à ce sujet, diverses propositions. Poursuivre le désarmement, bien entamé aujourd'hui, est devenu vraiment nécessaire à notre sécurité. Il faut de nouvelles étapes portant sur les forces nucléaires à courte portée américaines et soviétiques, je ne limite pas là mais je dis simplement que lorsqu'on saura qu'Américains et Soviétiques sont passés de leur dizaine de milliers de charges nucléaires à un peu moins, soyons nets : à beaucoup moins, alors les deux autres pays européens qui disposent de ces moyens mais pour quelques centaines de charges, se mêleront au concert et participeront à la négociation. J'en ai défini les termes dès 1983 à la tribune des Nations unies.

- Il en est de même pour les armes conventionnelles, sans oublier les ventes d'armes dans les zones de crise en Europe.\

Mais assurer notre sécurité, cela sera de plus en plus prévenir l'éclatement, l'extension des conflits, qui résulteront des problèmes de frontières et qui tenteront de résoudre - plus mal que bien, dans des conditions de violence - le problème des minorités. Mais pour cela, une seule solution : définir pacifiquement, par la médiation et l'arbitrage les droits des minorités, le cas échéant les modalités du recours à l'autodétermination & ainsi que par les mêmes méthodes, les conséquences qui en découleront dans le tracé des frontières. J'insiste sur ce point car ces frontières, jusque-là, dans l'hypothèse où je me place, celle de l'éclatement des états, étaient intérieures, alors qu'elles seraient appelées à devenir des frontières de droit international et c'est là que, tout naturellement, l'arbitrage international s'imposerait. A cela près qu'en raison du statut particulier de ces frontières internes pouvant devenir frontières externes, les Nations unies ne disposent pas de l'arsenal juridique qui leur permet d'intervenir autant qu'il le faudrait. Il faut donc que l'Europe de la Communauté prenne ses responsabilités.

- La résurgence des nationalités était prévisible dans les pays qui ont connu une longue tutelle. J'ai dit tout à l'heure que nous venions d'assister à la chute du dernier empire européen. Mais, en moins d'un siècle, beaucoup d'autres empires, tous les empires européens ont également disparu. Or, ce sont les empires et les nations fortes qui ont dessiné la carte politique de l'Europe au gré des victoires et des défaites, c'est-à-dire au gré de traités par nature nécessairement injustes, qui marquent sur le moment un rapport de forces et qui ont rarement prévu de tenir, à travers les siècles, sur une base de justice et de démocratie. Il faut donc que nous veillions, avec beaucoup de précision, à ce que la résurgence des nationalités, qui fait partie de la liberté reconquise, ne se retourne pas contre la liberté.\

Alors que faire, face aux conflits qui ont déjà éclaté et qui, parfois, dégénèrent ? C'est le cas de la Yougoslavie. La Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe a fixé des règles & elles sont justes mais elles sont dépourvues de force obligatoire. L'union politique à Douze tente de naître à chaud : on en discute, on en parle, on prépare les futurs traités mais on n'a pas encore fini de les élaborer. Ils n'existent pas. On nous dit : intervenez ! Oui, mais au nom de quoi ? Ce n'est pas encore notre loi. Avec quels moyens ? Nous n'avons pas de forces encore. Il faut donc que des observateurs modèrent leurs critiques. C'est déjà beaucoup ce que l'Europe de la Communauté tente de faire. Dans cette Europe qui n'est pas encore constituée, la plupart des conflits inter-ethniques d'aujourd'hui relèvent encore du droit interne. C'est d'ailleurs pour cela que les conflits éclatent. Donc il faut trouver des formules ad hoc. C'est ce que l'on a fait au sein de la Communauté avec la Conférence de la Paix qu'anime et préside Lord Carrington, ou bien la commission d'arbitrage présidée par Robert Badinter et proposée par la France. A procédures nouvelles, moyens d'action nouveaux en dépit des difficultés rencontrées : les observateurs envoyés sur le terrain en Yougoslavie ont été utiles tout en étant bien trop peu nombreux. Aujourd'hui alors que les efforts louables et nécessaires sont contrebattus par les armes, faut-il aller plus loin et recourir à une force d'interposition ? Je le pense. J'en ai parlé hier avec le Chancelier Kohl, nous sommes convenus d'agir en étroite liaison et nous avons adopté une déclaration commune. Mais n'avançons dans un domaine aussi délicat que sur la base de principes clairs. En premier lieu, chacun des Douze doit s'engager à ne répondre à aucune demande, à ne pas contribuer avec des moyens militaires, de façon unilatérale, à l'aide de l'un ou l'autre des belligérants. Ensuite, un mandat du Conseil de Sécurité saisi, le cas échéant, par les Etats membres de la Communauté doit être recherché. Cela serait souhaitable. Pour le mettre en

Etats membres de la Communauté, doit être renforcé. Cela serait souhaitable. Pour le mettre en oeuvre ce mandat ou pour palier son absence éventuelle, eh bien, je reviens sur le même propos : une décision politique des Douze au niveau le plus élevé s'imposerait. La mise en oeuvre se faisant par le moyen de l'UEO - Union européenne occidentale - devenue opérationnelle dans cette circonstance avec ceux des Douze ou des Neuf (il y a des statuts différents, il y a des pays neutres au sein de la Communauté) qui seraient volontaires. Naturellement, ces pays tiendraient informés tous les membres de la CSCE de leurs actions. Et puis il faut ajouter ce qui est nécessaire en droit et en fait : que rien de tout cela n'aura d'effet sans l'accord des parties en cause car un cessez-le-feu redonnerait sous contrôle international ses chances au droit et à un règlement pacifique.

- Mais si tous ces efforts devaient rester vains, nous nous trouverions alors dans une tout autre situation qui justifierait la saisine du Conseil de sécurité par la voie d'une résolution et nous Français, nous y sommes prêts.\

Mesdames et messieurs, j'ai été heureux, je dois vous le dire de cette occasion de vous parler, ici, de ce qu'est, de ce que devient l'Europe. Et surtout, je vais reprendre les mêmes termes, de ce qu'elle est, de ce qu'elle devient, de ce qu'elle deviendra si les Allemands et les Français y appliquent ensemble leur volonté, leur énergie.

- L'expérience de nos deux peuples depuis quarante ans est en effet unique. Imaginez le chemin parcouru pour des hommes de ma génération, nés pendant une guerre mondiale, combattants dans la deuxième. Imaginez la révolution intellectuelle que cela représente. Le refus d'obéir à ses propres passions, la volonté de tout soumettre à l'examen de la raison, de l'intérêt mutuel et puis aussi la chance donnée à ce que naisse à travers cet effort, le plus simple des sentiments humains qui s'appelle l'amitié. L'amitié d'où vient, d'où naît la concorde et le goût que l'on prend pour l'effort en commun avec ce sentiment de découverte, d'inattendu, d'une victoire sur soi-même et d'une victoire sur l'histoire. Mais nous en sommes là ! C'est ce que nous avons fait.

- Je crois pouvoir dire que l'entente entre l'Allemagne et la France a été déterminante, et je n'exagère pas. Pour construire la Communauté, qu'elle soit à six, à neuf, à dix ou à douze, de même qu'elle le sera lorsqu'il y en aura plus de douze. De toute manière, bientôt.

- Alors, aujourd'hui, il faut bien penser à cela puisque c'est la base de notre raisonnement. J'ai moi-même participé, après mes prédécesseurs, à diverses innovations capitales, j'ai trouvé un système monétaire, un parlement européen. J'ai trouvé aussi beaucoup de contentieux, et avec moi le Chancelier Kohl. Ces contentieux pouvaient faire capoter la Communauté qui avait débuté avec d'immenses espérances. Quelles fresques tracées dans les discours des fondateurs et de leurs successeurs ! On a failli buter sur des "pots de lait" ! A Fontainebleau c'était fini ! Il a fallu régler, vraiment à la force du poignet, les seize ou dix-sept contentieux qui empêchaient, qui entravaient la marche de l'Europe. Je peux le dire, j'en suis le témoin, un peu l'acteur & c'est l'accord entre l'Allemagne et la France qui a permis de se sortir du mauvais pas.\

Et puisque l'on parle d'adhésions, l'adhésion de l'Espagne et du Portugal ont posé bien des problèmes, elles aussi. J'entendais bien des objections qui ressemblent à celles que j'entends aujourd'hui, à cela près toute chose étant égale au demeurant, que le niveau de développement de ces pays faisait que rien ne s'opposait au passage de dix à douze. Avec d'autant plus de force que ces deux pays avaient eu la capacité d'obtenir le départ et la destruction des dictatures dont elles avaient souffert et que ces peuples avaient démontré leur mûrissement idéologique et politique. Et puis, nous avons obtenu la suppression des frontières entre quelques pays de l'Europe de la Communauté, et d'abord l'Allemagne et la France par les accords de Schengen. Et puis EUREKA qui dépasse les bornes de la Communauté, qui réunit tant de pays d'Europe pour associer industrie par industrie, entreprise par entreprise aidée par les Etats, par les puissances publiques, pour rechercher partout ce que l'intelligence humaine peut atteindre à la pointe extrême de la recherche technologique. Et puis, les deux conférences inter-gouvernementales, dont je vous parle, et puis l'acte unique de 1985. Oui, la liste serait longue, mais ce que je puis absolument vous dire c'est que c'est le concours franco-allemand qui a, d'une façon décisive, permis ces avancées.\

Pourquoi s'arrêter là ? C'est la première question de bon sens qui nous vient à l'esprit. Pourquoi

s'arrêter là au moment où se posent à nous des questions plus vastes encore ? et peut-être même plus difficiles puisque désormais il s'agit d'unir une Europe constituée d'Etats connaissant des degrés d'évolution économique différents. L'aspect très récent de certaines évolutions politiques, non achevées encore dans un certain nombre de ces états, fait que nous devons avancer avec détermination mais aussi avec une certaine prudence. Eh bien, nous devons poursuivre à l'Est ce qui a été réussi à l'Ouest, à l'Ouest de notre continent. Nous devons le faire ensemble.

- Les mécanismes de la concertation franco-allemande qui fonctionnent depuis 1963 - les mécanismes, car cette amitié est plus ancienne que 1963 - doivent être mis au service d'une politique à définir en commun et à mener en commun. C'est vrai que toute nouveauté provoque un sentiment d'inquiétude, je peux le comprendre. Mais s'il faut en parler, il faut parler de nos intérêts. Vous savez, mesdames et messieurs les Allemands, vos intérêts, ce n'est pas du nationalisme mais c'est la défense normale de vos capacités de production, de vos capacités créatrices, la préservation de votre type de civilisation, d'une culture très ancienne et très riche. Mais la France a aussi les siens. Quand j'entends parler de cela, souvent d'une façon fort critique, et parfois injuste, (enfin que je ressens comme une injustice), j'ai envie de dire que, oui j'ai effectivement, (est-ce une concession faite au vieil homme ?) à faire passer mon patriotisme français avant mon patriotisme allemand, étant entendu que je vois un moyen très aisé de réaliser la synthèse entre deux éléments qui ne sont pas contradictoires, en flattant "notre" patriotisme européen.

- Les lois de la raison doivent nous gouverner mais c'est de volonté et d'enthousiasme que je vous parle. Sans volonté, sans enthousiasme les matériaux épars ne tiendront pas. Voilà pourquoi une nouvelle fois, au sortir d'un nouvel après-guerre, si je puis ainsi m'exprimer, en tout cas au sortir - nous ne sommes pas encore sortis - d'une nouvelle révolution aussi déterminante et aussi ressemblante à ce qui se passa deux siècles plus tôt, très exactement, à partir de la France : la révolte d'un peuple qui n'avait besoin, au fond, ni de leaders, ni d'organisations politiques, ni d'agitation militaire, ni de violence particulière. Une révolution populaire qui impose sa résolution aux forces qui voudraient la contraindre.

- Voilà pourquoi nous nous sentons investis d'une responsabilité historique très lourde devant l'Europe et devant le monde. Alors innovons, cherchons d'abord, et trouvons. Un grand écrivain français a déjà dit "qu'il n'était pas nécessaire de trouver pour chercher". Quoique ça va encore mieux quand on cherche et quand on trouve ! C'est le programme que je vous propose, mesdames et messieurs, en vous remerciant monsieur le Président de la République et vous mesdames et messieurs.\